

**Dossier de Consultation des Entreprises comprenant :
Règlement de consultation
Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières – CCATP**

PA/PNRMR/AMENAGEMENT AIRE BUCHERON /2023-03

Marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose de mobiliers pour l'aménagement d'une aire d'accueil en plein air

REGLEMENT DE CONSULTATION

1- Pouvoir adjudicateur

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims
Maison du Parc
Chemin de Nanteuil
51480 POURCY

contact@parc-montagnedereims.fr

Tel : 03 26 59 44 44

Également désigné dans le présent DCE, par le parc, le PNRMR
Représenté par Madame Caroline BENOIT, Présidente

Personnes habilitées à donner des renseignements :

- Technique : Mme Emmanuelle DEON, Chargée de mission Tourisme Durable e.deon@parc-montagnedereims.fr
- Administratif : Mr Eric LALLEMENT, Directeur adjoint – Responsable administratif et financier e.lallement@parc-montagnedereims.fr

Les candidats sont invités à faire part de leur demande via le profil acheteur : www.proxilegales.fr

2- Objet du marché

- a. Intitulé : fourniture et pose de mobiliers en bois pour l'aménagement d'une aire d'accueil du public en plein air
- b. Numéro : PA/PNRMR/AMENAGEMENT AIRE BUCHERON / 2023-03
- c. Durée : 29 semaines à compter de la date de notification.
- d. Date de fin d'exécution de l'ensemble des prestations : 31 octobre 2023
- e. Lieu de livraison de la prestation : Aire du Bûcheron – 51160 GERMAINE (<https://goo.gl/maps/hGYEr2vHnuc5AXRm6>)
- f. Langue / Unité monétaire : Langue française - Euro
- g. Marché à procédure adaptée : passé selon l'article 2123-1 du Code de la Commande Publique créé par l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018
- h. CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales - Fournitures courantes et services créé par arrêté du 30 mars 2021 en vigueur au 1er février 2023
- i. Financement : Projet cofinancé par la Région Grand-Est – E22TO06S
- j. Variante : acceptée, sous réserve de répondre au cahier des charges
- k. Caractéristiques : 1 Offre de base et 2 options
- l. Validité de l'offre : 2 mois à compter date réception de l'offre

m. Négociation : en raison de la nature de la prestation demandée, une phase de négociation pourra être mise en place avec un minimum de 3 candidats et un maximum de 5, classés préalablement selon l'article 4b.

Si un candidat a remis une offre inappropriée au sens de l'article L. 2152-4 du code de la commande publique, cette offre sera préalablement éliminée.

Si un candidat a remis une offre irrégulière ou inacceptable au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 du même code, cette offre ne sera pas éliminée et une négociation pourra s'engager avec ce soumissionnaire. L'offre pourra alors devenir régulière ou acceptable à l'issue de la négociation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Pour cette éventuelle phase de négociation, tous les candidats retenus seront invités à se participer à une visioconférence.

n. Nomenclature européenne CPV :

79934000-0 Service conception de mobiliers

03419100-1 Produits du bois

45422100-2 Ouvrages en bois

o. Groupement d'opérateurs :

Un groupement d'opérateurs (ou co-traitance) est possible, mais la nature du groupement devra être spécifiée dans la proposition.

Le groupement est :

- Conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché ;
- Solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

p. Sous-traitance : La sous-traitance est autorisée ;

Les conditions de mise en place et de paiement de la sous-traitance sont régies par les articles L2193-1 à L2193-14 du code de la commande publique.

Le sous-traitant pourra être présenté dès le stade de la présentation de l'offre. A ce stade, il devra présenter les mêmes justificatifs que ceux demandés aux candidats.

Le sous-traitant pourra être proposé en cours de prestation, mais cette proposition devra être acceptée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Le sous-traitant aura droit au paiement direct.

3- Modification du Dossier de Consultation des Entreprises

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims se réserve la possibilité d'apporter des modifications non substantielles au DCE au plus tard jusqu'au 6 jours calendaires avant la date de remise des offres. Les entreprises authentifiées sur la plateforme www.proxilegales.fr et ayant téléchargées le DCE seront automatiquement informées par la messagerie de la plateforme.

Le cas échéant, la date de remise des offres pourra être reportée.

4- Retrait des dossiers et Conditions de remise et critères d'attribution de l'offre

a. Retrait du dossier

Le dossier devra être téléchargé sur le profil acheteur : www.proxilegales.fr

Il sera disponible jusqu'à la date limite de remise des offres.

b. Critères d'attribution de l'offre

L'offre sera attribuée au candidat présentant la proposition économiquement la plus avantageuse compte-tenu des critères d'évaluations, listés ci-dessous avec leur pondération.

Qualité technique de l'offre, intégrant :	60 %
<i>Méthodologie et Calendrier de travail proposé</i>	10 %
<i>Propriétés techniques et esthétiques des équipements proposées, ainsi que les modalités de pose et les garanties proposées</i>	50 %
Prix proposé	40 %
Total	100 %

c. Contenu de l'offre

L'offre du candidat devra contenir :

- Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) paraphé et signé,
- Un mémoire technique comprenant, à minima une note méthodologique, un calendrier de travail, les propriétés techniques et esthétiques des matériaux proposés avec des visuels, et les garanties proposées.
- En cas de réponse conjointe (groupement, sous-traitance), le mémoire devra identifier les rôles et missions de chacun, ainsi que leur calendrier d'intervention.
- Une proposition financière détaillée reprenant les descriptifs techniques détaillés à l'article 10, relative à l'offre de base, et les options A et B,
- Un dossier présentant les capacités techniques de l'entreprise, ses expériences en matière de prestations similaires,
- Une adresse mail permettant d'assurer une correspondance dans le cadre de la présente consultation pour chacun des candidats
- Le DC1 – lettre de candidature complétée et signée, (formulaire joint)

NB :

- En cas de sous-traitance, le DC4-sous-traitance complété et signé (formulaire joint),
- En cas de sous-traitance, ses expériences en matière de prestations similaires et la composition des équipes mobilisées,

d. Date limite de remise des propositions

La date limite de remise des propositions est fixée au **Lundi 13 mars 2023 – 16h00**

Les propositions devront être obligatoirement déposées sur la plateforme : www.proxilegales.fr

d. Pièces à fournir ultérieurement par le(s) titulaire(s) retenu(s) :

- RIB,
- Attestation d'assurance Responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- Attestations de régularité fiscale et sociale

NB :

L'ensemble des entreprises retenues (co-traitants, sous-traitants) devront fournir ces pièces, Ces pièces seront à fournir dans un délai maximum de 7 jours calendaires à compter de la demande formulée par le Parc ; **à défaut l'offre pourra être écartée.**

f. Acte d'engagement

L'acte d'engagement sera complété sur la base la proposition financière du candidat retenu, et signé par la Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ou toute autre personne dûment autorisée.

La notification de l'acte d'engagement pourra être réalisée par mail.

La date de notification envisagée est fixée entre le 20 et le 30 mars 2023, pour une fin d'exécution de la prestation au 31 octobre 2023 au plus tard.

CLAUSES ADMINISTRATIVES

5- Exécution du marché

a. Pièces contractuelles du marché :

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

- Acte d'engagement (*) et ses éventuelles annexes, dans la version résultant des dernières modifications éventuelles, opérées par avenant,
- Présent Dossier de Consultation des Entreprises paraphé et signé,
- CCAG Fournitures Courantes et Services en vigueur au 1er février 2023,
- Mémoire technique et échéancier présentés par le candidat,
- Actes spéciaux de sous-traitance et éventuels avenants,

(*) l'acte d'engagement sera complété sur la base de la proposition retenue. :

b. Prix

Les prix proposés HT sont fermes,

Les prix proposés HT sont réputés inclure l'ensemble des frais et taxes relatifs à la réalisation de la prestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement.

La Taxe à la Valeur Ajoutée appliquée cela celle en vigueur au moment du fait générateur.

c. Modalités de règlement

La prestation fera l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de factures.

Sous réserve de proposition différente du candidat préalablement acceptée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, un acompte de 30 % pourra être versé sur facture dès la notification de la commande.

Le solde de la prestation sera facturé après la pose des mobiliers.

Les factures devront expressément faire référence au numéro de marché : PNRMR/AMENAGEMENT AIRE BUCHERON /2023-03

Les factures dématérialisées devront être déposées sur le portail CHORUS PRO.

Le comptable assignataire des paiements est la Trésorerie de Reims Municipale – 130 Rue Gambetta – BP134 – 51055 REIMS Cedex.

En cas de paiement direct, les factures des sous-traitants devront être préalablement visées par le titulaire ou le mandataire avant transmission au Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

6- Contentieux

En cas de litige dans l'application du présent marché, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

7- Adaptation Coronavirus

Le présent Dossier de Consultation des Entreprises est réalisé en l'état des instructions gouvernementales au 31 janvier 2023..

Les propositions des candidats seront également réalisées en fonction des instructions gouvernementales à date de remise.

Si les instructions gouvernementales ultérieures devaient impacter de manière significative la réalisation de la prestation en termes de contenu ou de calendrier, les parties conviennent de l'adaptation de cette prestation par voie d'avenant.

8- Dérogations au CCAG-PI :

Néant

CLAUSES TECHNIQUES

9- Contexte de la prestation

Le contexte périurbain de la Montagne de Reims induit de fortes fréquentations journalières qui sont principalement le fait des populations urbaines de proximité : les excursionnistes. En parallèle, l'offre de pleine nature de la Montagne de Reims est complémentaire à l'offre touristique existante, le tourisme culturel des villes et l'œnotourisme qui se développe fortement depuis 2015.

Véritable destination de tourisme et/ou de loisirs de nature, le Parc constitue un territoire attractif pour les promeneurs, randonneurs, VTTistes, notamment grâce à ses forêts. Le contexte de la crise sanitaire « COVID » a renforcé l'intérêt de la Montagne de Reims, et en particulier de sa forêt, pour les habitants de la Marne et autour à la recherche de ressourcement en pleine nature.

Dans le cadre du projet Forêt d'Exception (FODEX) et la Charte forestière du territoire, il est prévu d'améliorer l'accès aux forêts domaniales pour mieux irriguer les flux des visiteurs sur le territoire. Le parking du Bûcheron à Germaine est une alternative facile d'accès mais qui nécessite des aménagements touristiques de qualité afin de renforcer l'attractivité pour les visiteurs et mieux informer sur le site. Dans le cadre du label FODEX et du Plan de paysage, le Parc propose un aménagement de qualité en coopération avec ses partenaires permettant de renforcer l'attractivité de notre territoire par l'offre « pleine nature ».

Voir en annexe 1 : plan prévisionnel pour l'aménagement du mobilier (plan non à l'échelle et non définitif).

10- Description de l'offre

a. Description générale

Les bois utilisés devront être non traités chimiquement.

Pour l'offre de base, l'essence principale demandée pour les mobiliers est celle du chêne.

Les candidats proposeront une solution d'ancrage résistante, durable et à faible impact environnemental.

En option A obligatoire, les candidats proposeront pour le mobilier une essence principale robinier en Plus ou Moins-Value par type de mobilier.

Concernant la pose, les mobiliers devront être scellés. Les candidats devront préciser le type et les caractéristiques des scellements proposés.

Concernant les dimensions des mobiliers précisées dans le cahier des charges, elles sont indicatives. Les candidats devront proposer les dimensions précises des mobiliers proposés, ainsi qu'un visuel.

En option B obligatoire, le candidat devra chiffrer la fabrication et la pose d'un panneau ludique.

b. Description générale de l'offre

Les mobiliers demandés sont les suivants :

**LE DCE EST TELECHARGEABLE EN INTEGRALITE
UNIQUEMENT SUR LE PROFIL ACHETEUR
WWW.PROXILEGALES.FR**